



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 69/2023
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	VERGE Jean Luc	SIAH Fresquel	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des représentants à France Dignes

Le Président rappelle l'adhésion à l'Association France Dignes par délibération n°44/2020 approuvée lors du Comité Syndical du 18/11/2020.

Il informe l'assemblée que cette association vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues et à être un lieu d'échanges techniques et de formation.

2 représentants titulaires et suppléants ont été désignés en 2020.

Suite à la fin du mandat électif d'un des représentants, il convient de redésigner un(e) représentant(e) titulaire et un suppléant(e).

Le président fait appel à candidature.

M. Christian MAGRO et Mme Aline VAUJANY se portent candidats.

M le Président soumet au vote les candidatures de :

M. Christian MAGRO, Président du SMAC comme représentant titulaire

Mme Aline VAUJANY, déléguée du SMAC comme représentante suppléante

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

DESIGNE comme représentant du SMMAR à l'association France Dignes :

- Titulaire : M. Christian MAGRO, Président du SMAC
- Suppléant : Mme Aline VAUJANY, déléguée du SMAC

PRECISE que les représentant du SMMAR à l'Association France Dignes sont désignés pour la durée du mandat

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr